

État des résultats prospectif consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027

Non-sensitive



État des résultats prospectif consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027

<i>(en milliers de dollars)</i>	Résultats projetés 2025-26	Résultats prévus 2026-27
Charges		
Science et innovation	1 642 406	1 526 678
Services internes	180 291	167 588
Total des charges	1 822 697	1 694 266
Revenus		
Services de recherche	94 396	81 146
Services techniques	96 060	82 577
Propriété intellectuelle redevances et frais	2 634	2 264
Vente de biens et de produits d'information	3 374	3 374
Location	9 132	9 132
Subventions et contributions	41 238	30 336
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 148	2 148
Autres	337	337
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(185)	(184)
Total des revenus	249 134	211 130
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 573 563	1 483 136

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif consolidé.

Notes à l'état des résultats prospectif consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027

1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif consolidé a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Conseil national de recherches Canada (CNRC) qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) Les charges et les revenus y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement sont basés sur une combinaison de l'information obtenue au moyen de processus de planification d'affaires à la grandeur de l'organisation, des prévisions financières mensuelles et de données historiques. Les résultats projetés pour 2025-26 sont basés sur la mise à jour financière du 30 septembre 2025 qui est utilisée par le CNRC comme outil de prévision interne et les résultats prévus de 2026-27 sont basés sur la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR).
- (b) Le CNRC présente l'information financière sur les plans et le rendement attendu selon la responsabilité essentielle. Les charges reliées à la bibliothèque scientifique nationale, aux plateformes des technologies de l'information pour la recherche les biens immobiliers à usage particulier et le soutien à la gestion des affaires sont inclus sous la responsabilité essentielle Science et innovation.

Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein du CNRC sans égard au modèle de prestations des services internes. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services des approvisionnements.

- (c) Aucun changement significatif des taux de change n'est prévu.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 23 janvier 2026.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2025-26 et pour 2026-27, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de cet état des résultats prospectif consolidé, le CNRC a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et consolidé et l'état des résultats consolidé historique incluent:

- (a) Cet état est fondé sur les approbations reçues en date du 23 janvier 2026. Des augmentations ou diminutions subséquentes des montants approuvés auraient un impact sur les dépenses.
- (b) Les revenus générés pour 2026-27 sont basés sur des cibles établies par la direction du CNRC. La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des débiteurs. Des variations du revenu gagné auraient un impact sur les dépenses.
- (c) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement grâce à de nouvelles initiatives, ajustements techniques ou réductions de financement de programmes.
- (d) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations corporelles peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- (e) Les charges de 2026-27 incluent les paiements prévus pour les conventions collectives échues.
- (f) Pendant la phase de construction du télescope de trente mètres, le CNRC comptabilise les contributions à titre d'actifs en capital en construction ce qui fera en sorte que les contributions sont exclues des charges.

Une fois que le plan ministériel sera déposé au Parlement, le CNRC ne fera pas de mise à jour des prévisions quelles que soient les modifications apportées

aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport sur les résultats ministériels.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif consolidé a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice financier 2025-26 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

a) Consolidation

L'état des résultats prospectif consolidé comprend à la fois le CNRC et sa part des comptes de la Société du Télescope Canada France Hawaii (TCFH), TMT International Observatory LLC (TIO), et l'observatoire du Réseau d'un kilomètre carré (SKAO). La relation du CNRC avec TCFH, TIO et SKAO répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public qui exigent que leurs résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation.

b) Charges

- Les charges du CNRC sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les charges de fonctionnement du CNRC sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif, lorsqu'il est possible de les estimer.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.

-
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que l'état des résultats consolidé ne soit achevé.
 - Les charges incluent également des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, incluant les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et une estimation raisonnable peut être établie.
 - Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

c) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit:

- Services de recherche et services techniques : les obligations de prestation sont satisfaites au moment où les services sont fournis en fonction du pourcentage d'avancement des travaux.
- Licences et frais liés à la propriété intellectuelle: les revenus sont comptabilisés au moment où le client a le droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CNRC et l'obligation de rendement est satisfaite.
- Redevances générées selon l'utilisation ou les ventes des clients découlant de licences sont comptabilisées au moment où la vente ou l'utilisation ultérieure a lieu.
- Ventes de biens et de produits d'information : la performance d'obligation est satisfaite au moment où les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus reçus pour lesquels les obligations de prestation n'ont pas été respectées sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (CNRC), le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Alors que l'on s'attend à ce que le président du CNRC maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

4. Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et consolidé d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours, ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CNRC diffère suivant qu'il est calculé selon qu'il est calculé sur la base du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement et des autorisations demandées :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Résultats projetés 2025-26	Résultats prévus 2026-27
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 573 563	1 483 136
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais aucune incidence sur les autorités :		
Revenus	249 134	211 130
Amortissement des immobilisations corporelles	(74 571)	(74 794)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	(47 852)	(44 506)
Dépenses pour mauvaises créances	(610)	(610)
Part des comptes de TCFH, TIO et SKAO	(18 837)	(21 445)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2 231)	(250)
Augmentation (diminution) des salaires et avantages sociaux à payer	35 663	-
Autres	(100)	(100)
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net mais aucune incidence sur les autorisations	140 596	69 425
Rajustement pour le poste qui n'a pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais qui a incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	254 485	362 579
Autorisations demandées	1 965 644	1 915 140

b) Autorisations demandées :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Résultats projetés 2025-26	Résultats prévus 2026-27
Autorisations demandées :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	648 329	595 203
Crédit 5 – Dépenses en capital	269 967	317 579
Crédit 10 – Subventions et contributions	816 334	736 370
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	422 184	422 206
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	83 941	83 988
Moins :		
Revenus disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(240 206)	(240 206)
Autorisations périmées :		
Autorisations périmées – Subventions et contributions	(15 510)	-
Autorisations périmées – Capital	(19 395)	-
Autorisations demandées	1 965 644	1 915 140